

# LA FRANCOPHONIE DES SOMMETS

Si les sommets se retrouvent au centre de l'architecture francophone, l'Agence de coopération culturelle et technique est devenue véritablement au Sommet de Chaillot la charnière centrale de la coopération francophone. Elle a acquis un double mandat : d'une part, celui d'opérateur principal des sommets, responsable de l'animation de sept des huit secteurs de coopération et, d'autre part, celui de secrétariat de toutes les instances. Ainsi, l'ACCT est devenue le trait d'union et la mémoire institutionnelle de la Francophonie. C'est à l'Université des réseaux d'expression française (UREF) qu'a été confié le huitième secteur de coopération, celui de la recherche universitaire, et TV-5 ainsi que l'Université d'Alexandrie ont été reconnues comme des « opérateurs privilégiés ».

L'ACCT est appuyée par des comités de programme qui regroupent normalement deux fois par année, à l'Agence, les experts gouvernementaux de chaque grand secteur de coopération appelés à donner des avis sur les orientations des secteurs et à formuler des recommandations sur les programmes et projets.

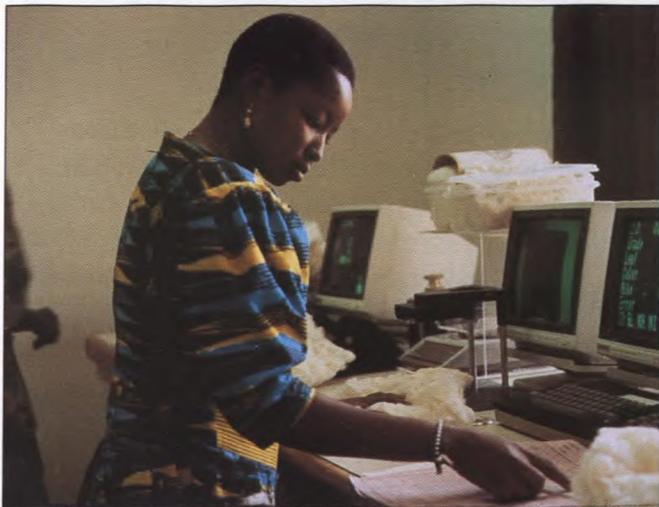


Photo ACDI : Roger Lemoyne

## LES NOUVELLES PRIORITÉS

### A) L'apparition de nouvelles priorités

Le Sommet de Dakar a vu émerger de nouveaux thèmes d'action qui sont venus s'ajouter aux cinq secteurs prioritaires du Sommet précédent. Le Sénégal, en sa qualité de pays hôte, s'est fait le promoteur du secteur éducation et formation.

Le Canada, pour sa part, a fait adopter une résolution sur l'environnement, mettant ainsi ce domaine au nombre des secteurs prioritaires, et a proposé la tenue d'une conférence des ministres de l'Environnement, qui s'est déroulée à Tunis en avril 1991. En plus de l'adoption de ce thème, qui a donné lieu au lancement de quatre initiatives, le Canada a été à l'origine d'une résolution sur les droits de la personne, qui constituait une première dans le cadre de la Francophonie multilatérale. Cette résolution a donné naissance aux actions concrètes que mène actuellement l'ACCT dans le cadre de son programme de coopération juridique et judiciaire.

Au cours des années qui ont suivi et jusqu'à maintenant, le Canada a donné un haut degré de priorité à ces deux secteurs, tant sur le plan politique où sont prises les décisions de principe, qu'au niveau de la coopération, où des actions concrètes doivent traduire en réalités les intentions exprimées.

Au Sommet de Chaillot, le Canada a poursuivi les objectifs amorcés à Dakar. Il a contribué à l'adoption du texte de la « Déclaration de Chaillot » sur la démocratie et le développement, a fourni son appui à diverses résolutions politiques et, plus important encore, a proposé un programme de promotion des droits de la personne et du développement démocratique. Ce programme avait pour but de traduire concrètement la Déclaration de Chaillot par un train de mesures prises à trois niveaux, essentiels et inséparables pour établir une culture démocratique : la documentation et l'information, l'appui au processus